

Décision

Générale

colonial

Décision n° 721 PERSONN EL INDIGENE

n° 721

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 18 du 15/09/1943

Date de publication
4 septembre 1943

Date du numéro
15 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

ALI KAIN, boy en service au Gouverne ment est licencie de son emploi pour compter du 2 Septembre 1943. ABDILLAHI AI I est engagé en qualité de boy au Gouvernement en remplacement de ALI KAIN pour compter du 3 Septembre 1943 au salaire mensuel de Quatre Cents fr. 400 frs). 1SMALL AHMI D est engagé en qualité de blanchisseur au Gouvernement en remplace ment de AHMED ALI pour compter du 24 Août 1943 au salaire mensuel de QUATRE CENT CINQUANTE francs (450 frs).